

SOCIÉTÉ DES MARCHANDS-DETAILLERS DE NOUVEAUTES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Assemblée du Bureau de direction.



L'ASSEMBLÉE du bureau de direction de la Société des Marchands-Détailleur de Nouveautés de la Province de Québec a eu lieu le 8 avril, sous la présidence de M. J. O. Garreau.

Étaient présents: MM. Ernest Lamy, 1er vice-président; A. I. Vallières, 2ème vice-président; Armand Giroux, trésorier; Thomas Oakes, secrétaire correspondant; W. N. Boivin, assistant-secrétaire; J. M. Marcotte, assistant-secrétaire et le représentant de "Tissus et Nouveautés."

Il est tout d'abord décidé qu'à l'avenir les minutes des assemblées précédentes seront lues à l'ouverture de chaque assemblée.

M. J. M. Marcotte donne ensuite lecture d'une lettre émanant de l'Association des Epiciers et invitant la Société des Marchands-Détailleur de Nouveautés à envoyer trois délégués à l'assemblée qui doit avoir lieu le 13 avril, au Monument National et où sera élaboré le projet de la formation d'une fédération comprenant les diverses associations mercantiles.

Sur proposition de M. A. I. Vallières, il est décidé que MM. J. O. Garreau, Armand Giroux et Thomas Oakes représenteront la Société des Marchands-Détailleur à la dite séance et qu'ils devront déposer un rapport des délibérations qui auront eu lieu, à la prochaine assemblée de la Société des Marchands-Détailleur de Nouveautés.

M. J. O. Garreau, le président, rapporte ce qui s'est passé à l'assemblée préliminaire des officiers des diverses associations mercantiles et tout en appuyant fortement le projet de fédération, il conseille que les délégués nommés par la Société des Marchands-Détailleur de Nouveautés ne s'engagent pas d'une façon définitive, avant de soumettre leur rapport à la prochaine assemblée générale de la Société.

La discussion s'engage ensuite au sujet des timbres de commerce; M. le Président signale l'article de "La Presse" daté du 6 avril, relatif aux Timbres de Commerce et plus particulièrement ce qui a trait au règlement fait par la Cité de Montréal, règlement qui ne s'accorde pas avec les pouvoirs conférés par la Législature. Le secrétaire est prié d'en prévenir M. l'Échevin N. Lapointe, afin qu'il fasse corriger le dit règlement dans le plus bref délai. Adopté.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre du Président de la Section St-Jacques de la Société St-Jean-Baptiste, invitant la Société des Marchands-Détailleur de Nouveautés à prendre part à la procession qui aura lieu le 24 juin prochain.

Et l'assemblée s'ajourne.

Cela vaut la peine de les demander

Des échantillons de Tissus arrangés en forme de Livrets avec un joli couvert, et à l'intérieur une liste de prix, pour distribution gratuite parmi les marchands, est une idée nouvelle conçue par les fabricants de sous-vêtements irrécusables "Eldon" dont le représentant au Canada est M. J. L. Woods, 214 bâtisse Coristine, Montréal.

L'idée est de fournir aux marchands des livrets de tissus qui sont un fac-similé des qualités des sous-vêtements "Eldon" dans les numéros qu'ils ont en stock. Les marchands sont supposés inscrire leur prix sur la liste à l'intérieur du couvert et ensuite placer ce livret entre les mains des clients. Les marchands qui ont une spécialité de Commandes par la maille, pourraient employer avec avantage ces livrets, parce que le consommateur a ainsi une chance de voir exactement le genre de tissus qu'il commande, ce qui est impossible avec une description imprimée seulement.

ASSOCIATION ET FEDERATION DES MARCHANDS



EUT-ETRE trouvera-t-on que nous revenons souvent sur le même sujet, en parlant de nouveau des bienfaits de l'Association parmi les marchands et de la nécessité, disons-nous, qui les oblige à s'unir.

Ceux qui collaborent à "Tissus et Nouveautés" sont des partisans convaincus de ce genre d'Associations et, s'ils ne se lassent pas de prêcher aux marchands de nouveautés le même sermon avec quelque variante, c'est qu'ils savent trop bien l'indifférence des patrons en général à l'égard des associations ou sociétés confraternelles.

A force de revenir sur le même sujet, nous obligerons bien quelques-uns de nos lecteurs à réfléchir sur ce point et du jour où ils voudront bien lui donner quelques minutes de réflexion nous n'aurons pas prêché inutilement.

Nous faisons comme le charpentier qui, ne pouvant faire pénétrer un clou dans une planche du premier coup, frappe et cogne du marteau jusqu'à ce que le clou soit entièrement enfoncé.

S'arracher à ses affaires personnelles pour se joindre à ses confrères et étudier et discuter des questions d'intérêt général, dira l'un, c'est toujours s'occuper d'affaires et mieux vaut que je m'occupe des miennes propres que de celles des autres.

Mais les affaires des autres sont aussi celles de celui qui raisonne ainsi. La question du colportage, la question de la fermeture à bonne heure, la question des ventes aux consommateurs par le commerce de gros, etc., etc., sont toutes des questions qui intéressent les autres, mais ne vous intéressent-elles pas vous-même, vous qui ne voulez vous occuper que de vos affaires personnelles?

Allez-vous lutter tout seul contre le colportage? Allez-vous fermer tout seul votre magasin dans votre quartier le jeudi soir ou resterez-vous tout seul à ne pas le fermer? Allez-vous régler tout seul cette même question avec les commis qui veulent un règlement municipal? Allez-vous tout seul encore porter vos doléances chez les commerçants de gros qui vendent à vos clients? Si vous êtes capable à vous seul de faire redresser les griefs du commerce, vous êtes un homme puissant et vous faites bien de garder votre indépendance.

Ah! l'indépendance; voilà le grand mot lâché. Être maître de son temps, n'avoir pas à se rendre aux assemblées à jour fixe, laisser les autres se débrouiller, comme ils l'entendent et faire ses petites affaires tranquillement, sans se casser la tête, voilà de l'indépendance.

De l'indépendance? Non. De l'égoïsme, oui.

Voilà un commerçant qui sait parfaitement bien que ses affaires n'en iraient que mieux, si certaines questions bien définies étaient tranchées, réglées. Il sait encore que, seul, il ne peut rien contre les maux dont il se plaint et souffre avec ses confrères et il sait, de plus, que s'il se joint s'il s'unit à ses confrères, il a quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent d'être délivré des maux qui l'affligent en commun avec les autres marchands.

Cependant, il se complait dans un isolement inutile, au lieu de joindre sa voix à celle des autres marchands et d'aider par son adhésion à constituer une société forte et puissante dont l'action auprès des pouvoirs publics sera d'autant plus efficace qu'elle comprendra un plus grand nombre de membres.

Ce que nous disons ici s'applique non pas uniquement aux marchands des cités et des villes qui sont assez nombreux pour former des groupes assez puissants par eux-mêmes, mais aussi aux marchands des campagnes qui devraient former des associations de comté.

Si chaque groupe représente par lui-même une force locale qui veille aux intérêts du commerce local ou du comté, la réunion de ces divers groupes en une fédération qui